



SESSAD DTP

Dispositif Territorial Polyvalent

Convention de partenariat définissant les conditions d'intervention des professionnels du SESSAD DTP au sein des établissements scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

Entre, d'une part :

L'établissement Collège Jean Rostand, 2 rue Georges Landré, 45000 Orléans, représenté par son principal, Monsieur Fix.

Et, d'autre part :

Le SESSAD DTP, dont le siège est situé 767 boulevard Duhamel du Monceau – 45160 OLIVET, représenté par sa directrice adjointe, Madame Sandrine WILLIAM.

Préambule

Les professionnels du SESSAD DTP agissent, sur notification MDPH, en collaboration avec les équipes pédagogiques de l'établissement. Leur mission consiste à favoriser l'inclusion et l'autonomie des jeunes pris en charge par le SESSAD DTP. Dans le cadre du PPS et dans le respect du PPA, ils interviennent auprès d'eux prioritairement sur le lieu de scolarisation et s'engagent à respecter en toute circonstance le règlement intérieur, les règles de fonctionnement de l'établissement et la présente convention.

Le partenariat entre l'établissement scolaire et le SESSAD DTP est fondé sur des valeurs partagées de respect mutuel et de reconnaissance des compétences spécifiques de chacun.

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les règles du partenariat établi entre l'établissement et le SESSAD DTP en vue d'organiser l'activité des professionnels auprès des jeunes suivis par le service.

Article 2- Activités du SESSAD DTP au sein de l'établissement scolaire

Dans le cadre du PPS, le SESSAD DTP est autorisé à intervenir au sein de l'établissement scolaire. Les professionnels du SESSAD DTP effectuent leur prise en charge selon les modalités préalablement convenues (date et heures, durée). Ils informent l'établissement des modifications éventuelles dans les meilleurs délais et réciproquement. Des temps de coordination avec les enseignants pourront être définis selon les besoins.

Concernant les interventions au sein de l'établissement, les professionnels du SESSAD DTP, éventuellement accompagnés de stagiaires s'engagent à respecter la réserve nécessaire à l'exercice de l'enseignant(e) de la classe et de l'ensemble des personnels.

Article 3- Echanges de documents et d'informations

Les échanges d'informations entre les membres des deux équipes concernant la situation du jeune accueilli doivent avoir lieu sous réserve de l'en informer, lui ou sa famille, de respecter ses droits et libertés, et se limiter strictement aux éléments nécessaires à l'accomplissement de la mission de chacun. Il est de la responsabilité de chacun de garantir la discrétion des échanges.

Article 4 -Conditions matérielles

L'établissement prend les dispositions matérielles (accessibilité, aménagement des locaux, mobilier adapté, ...) nécessaires à l'intervention des professionnels du SESSAD DTP en son sein. Un planning d'utilisation des salles sera affiché et le matériel adapté mis à disposition.

Le SESSAD DTP s'engage à fournir une liste nominative des professionnels intervenant sur le site, qui se feront connaître systématiquement à leur arrivée dans l'établissement.

Article 5- Litige

En cas de litige, chacune des parties, s'efforcera d'aboutir à un règlement amiable et concerté.



La solidarité en action

SESSAD DTP

Dispositif Territorial Polyvalent

Article 6- Assurances

Le SESSAD DTP déclare être couvert en responsabilité civile, par une assurance, pour les dommages susceptibles d'être causés par ses membres à l'occasion de leurs interventions au sein de l'établissement. Le jeune est sous la responsabilité du SESSAD DTP tout au long de sa prise en charge (le déplacement fait partie du temps de prise en charge).

Article 7- Date d'effet, durée et résiliation

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est établie pour une durée de un an et sera renouvelée par tacite reconduction.

Fait à Olivet, le 14 /09/2021
Mme Sandrine WILLIAM
Directrice Adjointe du SESSAD DTP

Le Directeur de l'établissement

SESSAD DTP PEP45
Parc d'Activités du Moulin
767 boulevard Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Tél. 02 38 24 93 24



